

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-quatre novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le quinze novembre, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Philippe DELABRE, Maire.

Conseillers en  
exercice : **11**  
Présents : 9  
Votants : 9  
Pour : 9  
Contre : 0  
Abstention : 0

**PRESENTS** : Séverine CELLE - Jean-Yves CHAZALLON - André DEFAY - Philippe DELABRE - Gérald GIBAUD - Catherine MATHIEU - Sonia MAUREL - Virginie MONTES - Lionel PEYRELONG -

**ABSENTS** :

**EXCUSES** : Catherine MOREL - Jean-Baptiste SANGLARD

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Virginie MONTES

### OBJET : Tarifs branchement eau

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'étant donnée l'augmentation du prix des fournitures pour l'eau potable, il convient de revoir les prix facturés aux abonnés lors des branchements de compteurs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Donne son accord** pour fixer les tarifs de branchements d'eau potable selon les tarifs ci-dessous :

Libellé	Quantité	Prix unitaire
Terrassement pour recherche de conduite	h	45.00 €
Ouverture de tranchée y compris remblaiement	ml	15,00 €
Fourniture et pose de conduites		
16 bars y compris grillage avertisseur - PE $\phi$ 21/25	ml	2,00 €
- PE $\phi$ 26/32	ml	2,00 €
Raccord laiton	U	25,00 €
Branchement comprenant le collier de prise en charge, la vannette, la bouche à clé	U	250.00 €

AR Prefecture

043-214301863-20231128-23\_11\_001-DE  
Reçu le 28/11/2023

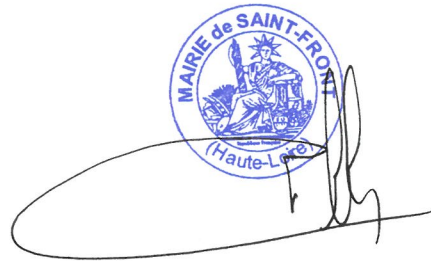
Fourniture et pose d'un regard abri-compteur isolé NF P 43002 avec couvercle	U	750,00 €
---	---	----------

- **Autorise** Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour appliquer cette décision.

Fait et délibéré en Mairie  
le 24 novembre 2023  
Le Maire :

*Philippe DELABRE*

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le*



**AR Prefecture**

043-214301863-20231128-23\_11\_001-DE  
Reçu le 28/11/2023